

# Farel et la Réforme à Aigle et dans le Chablais

## Le Chablais sur un axe de communication important

Vu de Lausanne, Aigle est vue comme une entité valaisanne. Cette confusion ne réjouit pas les habitants, mais nous ramène au Moyen Age lorsque le bourg était disputé entre la Maison de Savoie<sup>1</sup>, l'Évêque de Sion et l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Les sources anciennes sont peu nombreuses ; quant aux documents remontant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s., ils sont très dispersés.

Même si ce n'était alors qu'une paroisse, il y avait deux églises et plusieurs seigneurs sur le territoire<sup>2</sup>. On note aussi la présence d'une Chapelle Saint-Pierre (attestée en 1177) fondée par la maison de Mont-Joux liée au réseau d'hospices de Saint-Bernard<sup>3</sup>.

Les Romains passaient les Alpes par le Mont-Joux (étym. dérivée de *Jupiter*). À l'époque carolingienne, c'était le meilleur des itinéraires transalpins majeurs avec ceux du Mont-Cenis et du Septimer<sup>4</sup>.

*La voie du Mont-Joux était non seulement une route de commerce entre le Nord et le Sud ; elle était aussi une artère principale du pèlerinage de Rome<sup>5</sup>. « Depuis des siècles, Rome et le tombeau des Apôtres mettaient en mouvement les foules. En été, quand revenaient les longs jours, quand le passage était facile au gué des rivières, les pèlerins descendaient des Alpes<sup>6</sup>. »*

Le chemin de Saint-Maurice à Versvey était la 52<sup>e</sup> étape de l'Archevêque Sigéric, au retour de Rome vers Canterbury<sup>7</sup>. La mention de *Burbulei*<sup>8</sup> peut paraître étrange sachant que la plaine du Rhône était une zone de marais saisonniers. La découverte en 1978 et en 1980 de deux pierres milliaires<sup>9</sup> à proximité de Versvey confirme la vraisemblance d'une voie romaine<sup>10</sup>.

À Aigle, le conflit entre les deux églises dédiées l'une à Saint-Jacques et l'autre à Saint-Maurice fournit les premières archives. En 1153, l'évêque de Sion fait donation de l'église Saint-Jacques, l'*ecclesia de Aleo* à l'abbaye d'Ainay (Lyon)<sup>11</sup>. En 1214, un compromis détermine les droits respectifs des deux églises (Saint-Maurice appartenant à l'Abbaye éponyme) et établit Saint-Jacques comme église-mère, souvent désignée *la paroissiale*<sup>12</sup>. Dès 1226, elle est aussi placée sous la tutelle agaunoise, ce qui n'empêche nullement les visites pastorales de l'évêque de Sion<sup>13</sup>. Étrangement cette église, dont on sait désormais qu'elle n'est pas l'actuelle église allemande, a totalement disparu. Des traces en seront peut-être retrouvées lorsque les parcelles de vignes du lieu-dit *Passenche* deviendront constructibles.



Jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. la paroisse d'Aigle recouvre les territoires des communes actuelles d'Aigle, Yvorne, Corbeyrier, Leysin, Ormonts-Dessous et Ormonts-Dessus. En 1281, un premier curé est désigné pour les Ormonts, dont Cergnat est le siège paroissial<sup>14</sup>.

L'abbé de Saint-Maurice jouit du monopole de l'enseignement et exerce le droit de nommer les maîtres d'école. Ainsi l'abbé Jean Barthélémy désigne le 24 juillet 1367 Humbert Leonis, pour trois ans, maître de grammaire (apprentissage élémentaire du latin)<sup>15</sup>. Avant 1332, Aigle est doté d'un hôpital dont la chapelle contiguë est actuellement l'église de la paroisse allemande<sup>16</sup>; elle est dévolue au culte germanophone en 1672<sup>17</sup>. Il s'agissait d'une fondation privée de Aymon de Pontverre, possesseur du fief de la Chapelle (Saint-Pierre).

L'essor d'Aigle reste cependant modeste, les Savoie ayant placé les lucratifs péages à Villeneuve et à Saint-Maurice. Le passage de la Grande-Eau nécessite l'entretien d'un Grand-Pont en bois, jusqu'à l'édification, en 1725, du « Pont Napoléon »<sup>18</sup>.

### **Premières conquêtes bernoises**

Au milieu du XV<sup>e</sup> s., le désintéressement des Savoie pour la Chablais rend la région plus vulnérable. En octobre 1474, Berne et les Confédérés déclarent la guerre à Charles le Téméraire, qui convoite la couronne impériale, et envahissent le Pays de Vaud<sup>19</sup>. Sentant l'ambition de Berne devenir de plus en plus menaçante, la duchesse Yolande de Savoie (la sœur de Louis XI) et les Bourguignons s'allient avec le duc de Milan. Pour bloquer le passage de troupes de Lombardie vers le duché de Bourgogne, les Bernois aiguillonnés par le roi de France, s'emparent du château d'Aigle en 1475. Le Téméraire est défait en mars 1476 à Grandson, puis le 22 juin 1476 à Morat.

Les Suisses se réunissent pour une conférence de paix à Fribourg dont le traité, signé en 1476, stipule que le Pays de Vaud revient à la Maison de Savoie, moyennant un accord financier, car plusieurs de ces terres avaient déjà été conquises par les Bernois. Les Bernois conservent cependant quelques villes et territoires du Chablais : Aigle, Bex, Ollon et les Ormonts. La rive gauche du Rhône, à partir de Saint-Maurice, ainsi que les bords du Léman depuis Villeneuve reviennent à la Savoie.

À Aigle, Bex, Ollon et les Ormonts, que l'on désigne par les quatre Mandements, il s'agit d'une occupation militaire ; le gouverneur habite au château. Le passage de la noblesse médiévale au patriarcat bourgeois affecte peu les habitants dans un premier temps.

Aigle était une petite ville parmi d'autres : elle avait son gouverneur<sup>20</sup>, ses Conseils<sup>21</sup> qui l'administraient, son curé qui n'était jamais là et laissait le travail à ses vicaires<sup>22</sup> ; lui récolte les revenus que lui rapportaient les biens que possédait sa paroisse. Cette ville avait ses commerçants et des habitants qui ne sortaient pas vraiment de la masse ; on n'a pas connaissance de cercle d'intellectuels importants, de gens cultivés, bref ce sont des gens simples !

Jaques de Rovéréa<sup>23</sup>, Seigneur du Crest<sup>24</sup> (Jussy GE), devient chevalier du Saint-Sépulcre en 1516<sup>25</sup>, suite à son pèlerinage à Jérusalem. En 1519, il s'engage, malgré l'interdiction de Berne, pour le duc Ulrich de Wurtemberg<sup>26</sup> (dont dépend Montbéliard), ce qui lui vaut une amende. De Rovéréa, participe ensuite à la Guerre d'Italie au cours de laquelle il est fait brièvement prisonnier (Pavie, 24 février 1525). La même année il est nommé Gouverneur d'Aigle, il le restera jusqu'en 1528. Pendant son mandat de gouverneur, en 1527, il est envoyé à Rome plaider en faveur de François Bonivard auprès de Clément VII<sup>27</sup>.

### **La diffusion de nouvelles idées**

Le mercenariat et le commerce font circuler les idées. Ceux qui avaient voyagé, avaient entendu ces dernières années des discussions nouvelles sur le plan de la foi avec le réformateur Luther en Allemagne, avec Zwingli à Zürich ainsi que dans divers lieux de France.

Parmi ces idées, il y avait notamment celle qu'il fallait rejeter le pape et sa toute-puissance. La doctrine romaine affirmait que l'homme est pêcheur et qu'il doit passer

sa vie à se racheter par de bonnes actions, mais aussi qu'il pouvait se racheter financièrement en versant des sommes importantes à l'Église. Ses contradicteurs déclarent qu'il faut plutôt chercher dans l'Écriture, dans la Bible uniquement, le salut et non dans les inepties de l'Église. L'homme est pêcheur, mais seule sa foi peut le sauver, pas ses actions.

C'est ce que défend, par exemple, le savant humaniste Jacques Lefèvre d'Étaples (ca. 1450 – 1536). Professeur à l'Université de Paris, il fait grande impression sur Guillaume Farel, né à Gap en 1489, auprès de qui il est venu y étudier en 1510<sup>28</sup>. *Ils étudiaient ensemble, approfondissaient en commun la science sacrée, cherchant à s'approcher de Dieu, but suprême de leurs efforts, mais sans aucun dessein de s'éloigner de l'Église romaine, et sans prévoir où la vérité les conduirait*<sup>29</sup>. Lefèvre professe ouvertement que c'est Dieu seul, qui, par sa grâce, par la foi, justifie pour la vie éternelle<sup>30</sup>. Il a traduit en 1523 le Nouveau Testament en français. Son exhortation à tous les fidèles de lire la Bible en langue vulgaire suscite une dispute qui l'oblige à s'enfuir à Strasbourg. De son côté, Farel retourne probablement dans son Dauphiné natal, puis passe plusieurs mois à Metz<sup>31</sup>. Il est à Bâle au début 1524, ville dans laquelle Erasme s'oppose avec vigueur au mouvement réformateur. À l'été, Farel est à Montbéliard *requis et demandé du peuple et du consentement du Prince, qui avoit congnoissance de l'Évangile*<sup>32</sup> après avoir dû quitter précipitamment la cité rhénane<sup>33</sup>. Il est ensuite signalé à Strasbourg.

### Arrivée d'Ursinus, maître d'école, dans le Chablais

Pendant l'ambassade de Rovéréa<sup>34</sup> à Rome, Guillaume Farel arrive à Aigle ; il s'y présente comme Ursinus, maître d'école. Pourquoi arrive-t-il dans le Chablais ? Était-ce uniquement le hasard<sup>35</sup> ou un moyen de diffuser les idées de la réforme en France<sup>36</sup> en utilisant les possessions bernoises dans le Chablais<sup>37</sup> ? Ou est-ce que ce sont des personnes influentes de Berne qui désiraient essayer de créer des changements dans cette région où l'église catholique valaisanne, évêché de Sion et abbaye de Saint-Maurice, régnait et où les Bernois avaient de la peine à se faire respecter comme gouverneurs ? Ce qui est certain c'est que Farel n'avait pas bonne réputation. Il est généralement décrit comme *intrépide et d'une conviction ardente. [...] Il fut souvent très mal reçu et subit bien des mauvais traitements, mais il ne s'effrayait ni des menaces, ni des coups*<sup>38</sup>.

Après avoir tenté en vain de s'installer à Neuchâtel<sup>39</sup>, Guillaume Farel arrive donc à Aigle<sup>40</sup>. « *Immédiatement accueilli avec une fraternelle bienveillance par quelques bourgeois de l'endroit, je reçus d'eux la demande de leur annoncer la Parole de Dieu, avant que le seigneur Gouverneur, qui se trouvait pour lors à Berne, fût de retour à Aigle. J'obtempérai à leur requête*<sup>41</sup>. » Farel prêche pour la première fois le jour de la Saint-André, le 30 novembre 1526.

Mais sa parole n'est pas du goût de tous et certains interpellent l'Évêque de Sion. Ce dernier, Philippe de Platea, fait publier un mandement *contre aucuns prégeurs vagans*<sup>42</sup>. Décision qui irrite le Sénat de Berne, lequel demande, le 22 février 1527, au lieutenant Jean de Bex, remplaçant du Gouverneur de Rovéréa, de punir les vicaires de Bex et d'Ollon<sup>43</sup> qui ont laissé publier l'ordre d'une autre autorité. Dans le même courrier cependant l'autorité bernoise ajoute *[au] surplus, touchant le prégeur françoys qui prège en Alioz, puis bien qu'entendons qu'ilz est très-doct et que prège la vérité de l'Évangile, ce non obstant, pource que n'est pas prestre, voulons que [tu] le fasse à cesser et désister de son prégement*<sup>44</sup>. Rebondissement le 8 mars 1527, le Conseil de Berne donne son accord à ce que *φρατέλλω* (sic) prêche à Aigle jusqu'à ce que le curé Nicolas de Diesbach<sup>45</sup> présente un prêtre capable<sup>46</sup>.

À cette époque, les églises du Chablais et l'Abbaye de Saint-Maurice ne se distinguent ni par un comportement exemplaire, ni par leur corruption. Certes, dans les quatre Mandements (Aigle, Bex, Ollon, Les Ormonts), le curé titulaire se fait remplacer par un vicaire peu rémunéré et souvent peu instruit<sup>47</sup>. La population, qui ne

semble pas particulièrement pieuse, se plaint parfois du clergé, mais la vie religieuse semble plutôt lui convenir<sup>48</sup>.

Dans une correspondance au Conseil de Berne datée de fin juin 1527, Farel détaille le contenu de ses prédications, comme pour justifier son respect du cadre défini par le décret des Grand et Petit Conseils de Berne du 15 juin 1523, [*ordonnant*] *que tous les prédicateurs prêchent publiquement et sans dissimulation le saint Évangile et la doctrine de Dieu, n'avançant que ce qu'ils peuvent établir par la véritable et sainte Écriture et qu'ils laissent entièrement de côté, sans en rien dire en chaire, toutes les autres doctrines, [...] qu'elles aient été professées ou agitées par Luther ou d'autres docteurs*<sup>49</sup>.

Farel poursuit : « *les exhortations pressantes que j'ai fait entendre, comme je viens de le dire, pour engager le peuple à s'abstenir de toute action coupable (car la colère de Dieu est à la porte si nous persévérons dans le mal), ces exhortations ont tellement blessé quelques individus, qu'ils ne veulent plus tolérer qu'on leur prêche la vérité et qu'on flétrisse leur honteuse conduite. Aussi ont-ils fait tous leurs efforts pour obtenir l'expulsion d'un prédicateur qui, comme moi, ne leur annonce que la vérité de Dieu*<sup>50</sup>. » Dans une correspondance à Zwingli, il explique procéder avec lenteur avec ce public fruste<sup>51</sup>, tout en se réjouissant du peu d'autorité du pape dans ce pays. Les commandements bibliques laissent bien des gens indifférents. Ainsi, quand il se défend devant les syndics d'Aigle, Olon et Bex de prêcher la Parole de Dieu et la vérité, *l'un d'entre eux a protesté qu'il ferait tous ses efforts pour que je cesse de prêcher ; un autre a dit que la Parole de Dieu leur avait été assez longtemps annoncée et qu'il fallait aller la prêcher ailleurs*<sup>52</sup>.

### **Berne affirme son autorité sur le Chablais**

Les Conseils de Berne ne tardent pas à exiger du Gouverneur Jacques de Rovérea qu'il accorde pleine protection à Farel, selon le délibéré du 3 juillet 1527 : *Mes seigneurs du Conseil et des Bourgeois ont unanimement résolu et décrété, que Varellus, prêcheur à Aigle, doit annoncer et enseigner la sainte divine Parole, comme précédemment, sans aucun empêchement*<sup>53</sup>. Peu de temps après, de Rovérea repart à la guerre ; il est remplacé, sur ordre des MM. de Berne par Jean de Bex et Félix de Diesbach<sup>54</sup>. Ce dernier, demi-frère de Nicolas le curé d'Aigle et de Bex, est mal disposé pour la Réforme<sup>55</sup>.

Les prêtres ne sont pas en reste pour tenter d'empêcher Farel de prêcher. Suite à sa formation avec Jacques Lefèvre, Farel n'a pas été ordonné prêtre<sup>56</sup>. Dans une minute qu'il adresse à un Dr. Noël Galéot de Lausanne<sup>57</sup>, il détaille son parcours spirituel, notamment les doutes susceptibles de l'avoir fait renoncer à l'ordination. Il se convertit à la doctrine évangélique en 1521-1522. Avant son arrivée dans le Chablais, il a déjà prêché à Strasbourg, à Montbéliard, à la communauté française de Bâle. Ses compétences sont un danger pour les prêtres.

Farel a demandé que, conformément à l'interdiction du Gouvernement de Berne<sup>58</sup> personne ne donne rien aux moines et aux sœurs qui pourraient venir mendier (il visait des ordres religieux catholiques qui faisaient du porte-à-porte pour survivre), car pour lui, le salut ne peut s'acheter. Dès que Farel apprend qu'un moine quête à Noville, il se dépêche de s'y rendre. Quand il croise le moine sur la route, il fait un bout de chemin avec lui et ils se mettent à se disputer sur le sujet. Un attroupement se forme, Farel prend les spectateurs à témoin, ils en sont presque aux mains quand arrive un officier qui les arrête tous deux et les conduit dans la prison du château. Nous sommes le mardi 3 décembre 1527 et le jugement aura lieu le samedi 7. Verdict des jurés : le moine doit faire ses excuses et assister le lendemain au sermon de Farel. Relâché, il se dépêche de fuir et personne ne le vit ce dimanche-là, ni les jours suivants<sup>59</sup>.

Peu avant cet incident, le 17 novembre 1527, MM. de Berne ont fait savoir que, constatant des dissensions doctrinales qui *engendre[nt] l'extinction de la charité fraternelle et de l'union chrestienne*, se tiendrait une Dispute en leur cité le 5 janvier suivant. Le but est de [*résister*] *par l'ayde et grâce de Dieu, à ce mal qui survient, et*

*que charchons le chemin de la vraye cognoissance et intelligence de la très-saincte foy et vérité, et selon ycelle vivons et gardons les services de Dieu qui sont fundés de Dieu*<sup>60</sup>.

Les quatre évêques<sup>61</sup> dont le territoire s'étend sur celui de Berne sont priés d'être personnellement présents à la Dispute. Cette convocation est accompagnée du manifeste des 10 articles qui seront discutés. Le 19 novembre, Berchthold Haller, réformateur de la ville de Berne<sup>62</sup>, transmet ces thèses à Zwingli pour qu'il les corrige et les traduise en latin afin de les transmettre à Lausanne, à Aigle et dans les autres lieux où l'on parle le français<sup>63</sup>. La tenue de la Dispute en allemand, devant le vulgaire, est très mal vue par les « savants » catholiques<sup>64</sup>.

Alors qu'il est sorti de prison la veille et qu'il a dû prêcher deux fois le dimanche 8 décembre, Farel fait parvenir à Berne la traduction française qu'il a faite à la hâte du manifeste de la Dispute. Cette anecdote souligne le rôle de la langue latine dans les communications officielles. Farel, ne connaissant pas suffisamment l'allemand, il utilise le latin dans maintes communications. Toutefois, c'est en français qu'il prêche et qu'il enseigne. À cette époque, les charges de prédicateur et de maître d'école vont de pair<sup>65</sup>. En 1530, une petite maison dont jouissait la chapelle de Saint-Pierre est affectée à l'enseignement et en 1532, Jean de Gruaz, diacre adoubé par Farel, est nommé régent de l'école<sup>66</sup>.

Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, montre bien peu d'empressement : il faut nous laisser le temps de relire les évangiles, et puis la saison va retenir les plus âgés...<sup>67</sup> Il ne se rendra pas à Berne puisqu'il serait tombé de cheval à Lucens<sup>68</sup> ! D'ailleurs les théologiens catholiques romands étaient peu disposés à assister à cette dispute : *A Grandson, l'ecclésiastique le mieux qualifié pour prendre part à la Dispute était Nicolas de Diesbach, curé titulaire d'Aigle et de Bex, et ancien coadjuteur de l'évêque de Bâle. Il refusa l'invitation de Berne*<sup>69</sup>.

Cette attitude appelle une réponse cinglante du Conseil de Berne à l'évêque de Lausanne. *Le premier devoir d'un évêque n'est-il pas, en effet, de procurer à son troupeau la Parole du salut ? Et puisque cette Parole a été obscurcie dans presque tous les pays du monde, comme le prouve évidemment la conduite des chefs de l'Église, pouvions-nous faire une chose plus louable que de comparer avec les Écritures l'Évangile qu'on nous a prêché*<sup>70</sup> ? Les cinq prêtres du Gouvernement d'Aigle refusent les thèses réformatrices<sup>71</sup>.

## **Berne hausse le ton**

Malgré ces résistances, les idées de la Réforme progressent. Farel répond à un certain Martin Hanoier d'Augsbourg qui a accusé leur ami commun Hugues (Hugon) de Loës de se laisser entraîner dans la maudite secte de Luther. Cette correspondance laisse supposer que Hugues a rencontré Hanoier dans une université allemande. Une légende aiglonne veut que *Farel, assailli un jour, au sortir du temple, ne dut la vie qu'à l'arrivée subite et providentielle de Hugues de Loës*<sup>72</sup>. Cette réplique montre surtout que même s'ils étaient convaincus du besoin de renouveau de l'église, les réformateurs discutaient de leurs divergences.

Au terme de la Dispute, du 6 au 26 janvier 1528, Farel reste encore quelques jours à Berne. Pendant ce temps, à Aigle, les évangéliques se manifestent et font disparaître les statues et les images des saints des catholiques, ces derniers se défendent, il y a des échauffourées. À son retour à Aigle, Farel est mal reçu, on le tourne en ridicule en cherchant à couvrir sa voix par le roulement du tambour, pour l'empêcher de prêcher. On cherche même à l'expulser de la ville. C'était le Syndic qui avait ameuté le peuple. Le Conseil de Berne désapprouve ces comportements qui menacent la paix. Il réagit en délivrant à Farel une patente inconditionnelle de prêcher dans les quatre Mandements. Cette mise au pas adressée à Félix de Diesbach<sup>73</sup> reflète le dépit de l'autorité d'être défiée, *aussy soy monstre désobéissant à nous*, et la crainte d'un conflit, *leur remonstrant le grand dangier qu'en povoyt à nous et à eulx survenir*.

Bien que Berne ait décidé d'établir la Réformation (Mandement du 27 janvier 1528), il laisse provisoirement la liberté de culte jusqu'à ce qu'ait été décidées les modalités d'exécution de ce changement<sup>74</sup>.

À fin février 1528, la population de Bex s'étant prononcée contre la messe, l'Advoyé et Conseil de la ville de Berne s'adressent à Félix de Diesbach : « *voulons et commandons expressément que les idoles, messes et autels [ie. autels] en icelle église et paroiche de Bex soient incontinant oustees*<sup>75</sup>. » Un sursis est laissé aux paroisses d'Aigle, Ollon, les Ormonts et Noville jusqu'à ce que les ambassadeurs bernois arrivent, pour autant qu'ils n'empêchent pas Farel de prêcher. Au 12 mars, seules les paroisses de Noville, Chessel et Ormonts résistent. Dans les autres communautés, ordre est donné *d'instruire le procès de ceux qui ont fait du tumulte*<sup>76</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril, les ordres tombent : la messe doit être abandonnée ! Ormonts obtient cependant un nouveau sursis, jusqu'à la Pentecôte<sup>77</sup>.

Parmi les modalités à régler, il y a notamment la question des biens ecclésiastiques. Les ornements d'église sont attribués au Gouvernement, les « idoles » brûlées et non pas vendues. Les dîmes et autres rentes continueront d'être payées mais elles sont assignées à l'entretien des écoles et au traitement des pasteurs. Les titulaires catholiques étant destitués, il y a transfert des montants aux pasteurs. À Aigle et à Bex, les pasteurs auront cependant le choix entre le produit total de la cure, à charge de le percevoir, et un traitement annuel de deux cents florins en plus de la jouissance du presbytère. Les prédicateurs choisissent cette solution ; c'est l'autorité civile qui se charge de la perception. Dès fin mars, Berne confie à Farel la charge d'organiser l'Église, le culte, la liturgie et la catéchèse. Véritable « évêque » d'Aigle, le réformateur est responsable de la nomination des pasteurs dans les quatre Mandements<sup>78</sup>. Pour les habitants, les changements sont assez peu visibles.

### Résistance au mouvement réformateur

Les instructions du Conseil de Berne à la paroisse d'Aigle du 22 mai 1528 éclairent le contrôle du gouvernement sur les affaires religieuses : *Chers et féalz, ilz vous az maistre Guillaume Farel jusque à présent prêché la Parolle de Dieu à nostre gré et scelonn nostre commandement, sans avoir estre pourvez de salaire compétant, ce que cy-après ne veult estre raisonnable, que le pasteur ne doije avoir part ès fruicts et proventions des berbis. A ceste cause, y avons pourvez et mis ordre raisonnable, assavoir, que premièrement avons privé le Curé de Diesbach de la dicte cure d'Allie, et aussy son vicaire*<sup>79</sup>.

Cette époque est mouvementée pour l'abbaye de Saint-Maurice. Au décès de Jean Barnardi d'Allinges, quatorze chanoines se réunissent le 29 décembre 1520 pour lui désigner un successeur en Barthélemy Sostion. Le pape avait un autre plan et avait attribué l'abbaye au cardinal Augustin Trivulzio. L'abbé Sostion demande du soutien pour conserver l'abbatiate à la Diète valaisanne et à Berne. Les magistrats bernois, craignant une présence étrangère accèdent à sa demande. Le conflit perdure et Berne promet aux Valaisans de prendre l'abbé sous sa protection et, par décret de janvier 1526, reconnaît Barthélemy Sostion comme légitime abbé de Saint-Maurice<sup>80</sup>.

La résistance au culte réformé est tenace, était-elle encouragée par l'évêché de Sion ou par l'Abbaye de Saint-Maurice ? Le chanoine Olivier Roduit, archiviste de l'abbaye dit n'avoir aucun indice. Les MM. de Berne interviennent toutefois auprès du bailli de Saint-Maurice pour demander que le nouveau culte soit respecté<sup>81</sup>. Les lieutenants d'Aigle reçoivent de nombreux courriers pour leur rappeler leur devoir de protection des *prescheur[s] que maistre Guillaume Farel az envoyé*<sup>82</sup>. Un successeur est nommé à de Rovéréa pour surseoir à ses nombreuses absences, il s'agit de Hanns Rudolff Nägeli qui est lui acquis à la Réforme<sup>83</sup>.

La Pentecôte passée, les Ormonts sont toujours *monstré rebelles*. Berne choisit une autre voie pour les amener à la réforme. L'autorité s'adresse aux communes des Mandements d'Aigle, de Bex et d'Ollon pour les féliciter *d'accepter tout cella que vous ont d'apart nous dict et proposé. En quoy nous avés fait grands plaisirs et services,*

*vous admonestans de persévérer en celluy propost, vouloir et obéissance. Et Berne d'exprimer le souhait qu'ils convainquent les Ormonans de les suivre dans cette voie, [c]ar autant désirrons le salut de leurs âmes comme des noustres<sup>84</sup>. Ce n'est finalement qu'en janvier 1529 qu'ils ont demandé un prédicant qui leur prêche l'Évangile d'après notre Réformation<sup>85</sup>.*

L'adhésion à la Réforme n'est cependant toujours pas acquise et le conseil de Berne enjoint Jean Rodolphe Nægeli d'obliger les gens de Morcles d'assister au culte à Bex plutôt qu'à la messe à Saint-Maurice<sup>86</sup>. Il prescrit une amende *sur ceulx que pourtent les chapellés aux paters nostres*, qu'ils soient *hommes au femmes* et pour *tout ceulx que parlent, disputent et devisent contre la Parolle de Dieu nous envoyer et remettre, pour les instruire de la vérité<sup>87</sup>.*

## **De nouveaux territoires à réformer**

Les correspondances des réformateurs relèvent non seulement un intense échange sur la doctrine, mais aussi des recommandations qui aident à pourvoir les paroisses en pasteurs (Simon Robert à Bex, Guillaume Du Moulin à Noville, Claude Dieudonné ou Deodatus à Ollon, Jacques Camerle aux Ormonts, ...). Elles indiquent aussi l'importance des décisions « politiques » : ainsi François I<sup>er</sup> interdit le Nouveau Testament en langue vulgaire et l'impression des écrits de Luther. Le Nouveau Testament de Lefèvre n'est plus réimprimé en France dès 1526 et son Ancien Testament paraît, en 1528, à Anvers<sup>88</sup>. Si l'on soupçonne l'évêque de Sion et l'abbé de Saint-Maurice de contester la réforme et ses prédicants, le Conseil de Berne n'est pas en reste pour tenter de faire progresser le nouveau culte. Il use de la flatterie auprès du Conseil de Lausanne<sup>89</sup> pour tenter de permettre à Farel de faire entendre ses idées à l'évêque et son chapitre ; ceux-ci l'expulsent immédiatement au grand déplaisir des MM. de Berne. Ces démarches ne sont pas inutiles puisque le Conseil a *concluz de luy donner audience en faveur de la Parolle de Nostre Seigneur<sup>90</sup>* et que Farel peut s'exprimer à deux reprises à Lausanne entre octobre et novembre 1529.

Le réformateur a d'autres buts et tente, fin novembre, de prêcher à nouveau à Neuchâtel<sup>91</sup>. Suite à la demande de Morat d'accueillir Farel, le Conseil de Berne l'enjoint de se trouver un remplaçant dans le Chablais et de rejoindre son nouveau poste. Le 22 janvier 1530, il quitte officiellement Aigle. L'activité missionnaire qu'il y a menée peut être qualifiée *d'agressive, de surnoise et souvent de violente<sup>92</sup>*, surtout verbalement. Zwingli à Zürich et Haller à Berne ont été bien plus humanistes et courtois.

Comme le relève Louis Junod 300 ans après le décès de Farel, *il faut reconnaître que [s'il] n'avait pas été doué de cette énergie et de cette persévérance qui le distinguaient, la réforme aurait difficilement pu pénétrer dans ces contrées. Son œuvre spéciale était, il est vrai, plutôt de fonder des églises, laissant ensuite à d'autres le soin de cultiver le champ qu'il avait si laborieusement ouvert. Aussi dès que les quatre mandements furent gagnés à la cause de l'Évangile, il tourna ses regards vers d'autres contrées<sup>93</sup>. Cette approche abrupte s'explique par un catholicisme qui, à la fin du Moyen Âge, y était vivant<sup>94</sup>, sans récriminations particulières envers le clergé.*

De Morat où il met tout en place, il se rend souvent à Neuchâtel (qui est une Principauté et ne fait pas partie de la Confédération Helvétique) pour prêcher la Réforme, il va dans le Jura francophone, comme aussi à Lausanne.

Les paroissiens du Gouvernement d'Aigle se sont accoutumés à la parole évangélique. Après la conquête bernoise du Pays de Vaud (1536), des consistoires sont établis. Cette institution est avant tout morale, contrairement à la situation de Genève où elle a une grande autorité ecclésiastique et disciplinaire<sup>95</sup>. Ils veillent à ce que tous respectent la discipline religieuse et se comportent convenablement, selon un idéal chrétien ; ils dénoncent cependant les récalcitrants au bailli. Établis dès 1538 à Lausanne, puis dans toutes les paroisses, ils renseignent sur la persistance de la foi catholique puisqu'ils recensent certaines infractions imposées aux sujets de Berne. Ainsi *[une] quarantaine d'année après l'agitation qui a suivi l'imposition de la Réforme*

dans les Préalpes vaudoises, le mandement d'Ormont fait encore parler de lui. Jean Chabloz a proféré des injures pendant le sermon et est amendé de 15 florins<sup>96</sup>.

L'imposition de la Réforme par LL.EE. de Berne, était une question de principe ; il fallait montrer son autorité et sa détermination à l'expansion territoriale. Partout où Farel se rend, il rencontre une vive opposition, moins pour ses prédications, que pour la menace qu'il fait peser sur le mode de vie. Sur les 154 paroisses que comptent le Pays de Vaud avant 1536, il n'y en a que 12 à avoir aboli la messe<sup>97</sup>.

L'obligation de suivre le sermon est décrétée en 1548 par LL.EE. : tout homme et toute femme se doit d'aller pour le moins chaque dimanche à l'Église et d'être attentif à toutes les parties du service divin, sous peine aux hommes de dix florins d'amende, et aux femmes de cinq<sup>98</sup>. Ces mesures peuvent paraître extrêmes, pourtant dans sa recherche sur la période 1537 – 1588, Christofis n'a trouvé qu'une occurrence de pénalité due à l'absence au service divin : *Claude Porta a raté le sermon car il était en train de boire en pleine journée à la taverne*<sup>99</sup>. Ce constat montre une certaine mansuétude des autorités bernoises, puisque, réunis en juin 1558, ministres et professeurs de l'Académie estimaient que la Réformation imposée par Berne avait échoué et demandaient une discipline ecclésiastique calviniste<sup>100</sup>.

En 2025, près de 500 ans après l'arrivée de Farel à Aigle, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud, demeurant exigeante envers elle-même et se sachant toujours à réformer<sup>101</sup>, s'interroge sur la manière la plus pertinente de vivre pleinement l'Évangile dans une proximité communautaire avec la population<sup>102</sup>.

### Après le départ de Farel..., repères chronologiques

En **juin 1530**, la Réforme en Allemagne est reconnue à part entière au côté du catholicisme (Diète et confession d'Augsbourg).

Le **4 novembre 1530**, Neuchâtel (le conseil des bourgeois) accepte la Réforme avec une majorité de 18 voix.

En **décembre 1530**, son maître, Lefèvre publie à Anvers sa Bible en français basée sur la Vulgate.

**11 octobre 1531** : mort de Zwingli (1484-1531), aumônier des forces zurichoises lors de la guerre de Kappel qui oppose réformés et cantons catholiques alliés à l'Autriche.

En **1532**, Farel se rend dans les vallées vaudoises du Piémont (Synode de Chanforan) pour rencontrer ces personnes qui sont les héritiers d'un mouvement réformateur qui s'est répandu depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle. Ils se sont intéressés au mouvement de Réforme en Suisse et en Allemagne, car il comporte beaucoup de similitudes avec leur propre mouvement. Ils parlent le français et recherchent une bonne Bible en français ; ils vont donc donner de l'argent à Farel pour qu'il puisse payer un traducteur (Louis Olivier, dit Pierre Robert Olivétan) Éditée à Neuchâtel, le **4 juin 1535**.

En **décembre 1533**, Farel quitte Morat pour s'installer dans un nouveau point stratégique pour amener ses idées nouvelles : Genève. Il faut à nouveau tout recommencer, en fonction des gens et des gouvernants. C'est toujours Berne qui le soutient dans ses démarches. Par lui Berne espère ainsi non seulement répandre la foi réformée, mais aussi infiltrer cette ville stratégique et importante.

En **janvier 1536**, Berne décide de conquérir le Pays de Vaud. La guerre est déclarée. Rien n'a arrêté l'ours dans sa marche vers Lausanne : Morat où viennent rejoindre des contingents de Bienne, de Neuchâtel et de Saanen et de Château d'Œx, d'Aigle. Une fois Lausanne conquise, l'ours prend la direction de Genève et y entre le **2 février**.

En **février 1536**, Genève a passé à la Réforme. Cette même année, un jeune juriste français (27 ans), Jean Calvin séjourne à Genève et découvre la foi réformée. Farel va lui demander de rester pour mettre en place tous les règlements nécessaires pour la bonne marche de cette ville où l'Église et l'État ne sont pas confondus, mais gouvernent ensemble.

Pour régler la question religieuse en Pays de Vaud, une Dispute fut convoquée à Lausanne du **1<sup>er</sup> au 8 octobre 1536**. Farel bien sûr y prit une part importante en rédigeant les 10 thèses.

Toujours établi à Genève, Farel en est chassé avec Calvin le **23 avril 1538**, parce que la population refuse la discipline trop stricte qui lui était imposée. Farel se rend à Neuchâtel où il s'établit comme pasteur. De là il ne cessera de voyager en Suisse, mais aussi en France et en Allemagne.

En **décembre** 1558, Farel il se marie avec une jeune femme de 18 ans, Marie Thorel, alors qu'il est âgé de 69 ans ; une union qui fait scandale.

Après avoir veillé son ami Jean Calvin sur son lit de mort le **27 mai 1564**. Il décédera lui-même à Neuchâtel le **13 septembre 1565**.

### **Les traces de Farel à Aigle**

Aigle est donc la plus ancienne paroisse réformée de Suisse Romande. Où Farel a-t-il prêché ? Jusqu'il y a peu, on considérait qu'il avait tenu ses sermons dans l'actuelle église allemande. Celle-ci est notée comme bâtie en 1672 sur le registre des bâtiments<sup>103</sup>, toutefois un édifice religieux existait auprès du premier hôpital fondé par Aymon de Pontverre avant 1360.

En 1820 – 1823, l'édifice est mentionné comme église de la paroisse allemande d'Aigle et en 1837 elle apparaît comme propriété de la Commune d'Aigle sous la dénomination « église dite allemande, remise et dépôt ».

Toutefois en 1836, les catholiques d'Aigle obtinrent d'y dire la messe, en la partageant cette église avec la communauté germanophone, jusqu'à la consécration de leur propre église en 1866. En 1878, la ville vendit l'église au pharmacien voisin qui en fit un dépôt malgré la tentative d'opposition du Conseil d'État qui argumenta de la présence de Farel dans ce temple.

En 1892, des familles bernoises, paysans et artisans, immigrèrent dans la région et la paroisse allemande racheta le bâtiment. Cette date est inscrite dans la mosaïque du vestibule. La chaire et le mobilier furent refaits à neuf, mais le plafond et la galerie dateraient du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>104</sup>.

L'inventaire susmentionné indique 1450<sup>105</sup> comme année de construction de la maison de Jean Greyloz, Rue Farel 10, sur laquelle est apposée la plaque commémorative.

*D'après A.-C. Rapin, 17 janvier 1998*

*PBz, août 2025*

- <sup>1</sup> Le Chablais est concédé au comté de Savoie au XI<sup>e</sup> s. Les nobles d'Alyo en provenance de Chambéry Les Bauges sont installés comme Seigneurs d'Aigle vers 1138. Ils donnent leur nom à la localité. (Aigle et son château, Kraege Charles, 1977)
- <sup>2</sup> Aigle, Commune d'Aigle, 2020 – p. 37
- <sup>3</sup> Ammann Hektor, *Zur Geschichte der Westschweiz in savoyischer Zeit* in Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse 21 (1941) lien du 28.06.2025
- <sup>4</sup> Abbaye de Saint-Maurice 2012 mise en ligne de Donnet André, Saint Bernard et les origines de l'Hospice du Mont-Joux, 1942 – <https://www.aasm.ch/pages/echos/ESM041001.pdf> [lien du 28.06.2025] – p. 32
- <sup>5</sup> id. – p. 115-116
- <sup>6</sup> E. Mâle, *L'Art religieux du XII<sup>e</sup> siècle en France*, p. 246
- <sup>7</sup> [https://francigena-international.org/en\\_GB/la-via-francigena-e-sigerico/](https://francigena-international.org/en_GB/la-via-francigena-e-sigerico/) [consulté le 15.07.2025]
- <sup>8</sup> Veronica Ortenberg préfère Vouvry à Versvey pour *Burbulei*, s'appuyant sur Henri Jaccard qui atteste la mention de Vouvry, villa Woureaia en 921. Ortenberg Veronica. "Archbishop Sigeric's Journey to Rome in 990." *Anglo-Saxon England*, vol. 19, 1990, pp. 197-246. <https://doi.org/10.1017/S0263675100001666>. [consulté le 24.07.2025] Jaccard Henri. *Essai de toponymie : origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*. G. Bridel, 1906. <https://doc.rero.ch/record/19994> [consulté le 24.07.2025]
- <sup>9</sup> Mottas François, Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud in *Archéologie suisse* 3/1980 <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=ars-004:1980:3::271> [consulté le 15.07.2025]
- <sup>10</sup> Restes de constructions romaines à Rennaz, Yvorne, Versvey et Aigle. Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) – Itinéraire VD 5 Vevey – Saint-Maurice VS, état mai 2003 <https://data.geo.admin.ch/ch.astra.ivs-nat/PDF/VD00050000.pdf> p. 4 [consulté le 25.07.2025]
- <sup>11</sup> Aigle, Commune d'Aigle, 2020 – p. 39
- <sup>12</sup> id. – p. 40
- <sup>13</sup> id. – p. 41
- <sup>14</sup> id. – p. 46
- <sup>15</sup> id. – p. 49
- <sup>16</sup> id. – p. 50
- <sup>17</sup> id. – p. 58
- <sup>18</sup> id. – p. 60
- <sup>19</sup> id. – p. 69
- <sup>20</sup> Le gouverneur, *unique représentant des autorités bernoises a de larges compétences en matière administrative, financière, fiscale, judiciaire et militaire. A la fois juge supérieur, chef de la police et responsable de la rentrée des impôts, le gouverneur gère les affaires tout en tenant compte des usages, libertés et statuts locaux, ce qui laisse aux habitants une large autonomie.* (id. p. 80)
- <sup>21</sup> Le Conseil des Douze (fonction exécutive) et le Conseil des Cinquante (rôle législatif) gèrent l'administration locale, les biens de la Bourgeoisie et la police. (id. p. 84)
- <sup>22</sup> *Les cures du pays étant abandonnées par leurs titulaires à des vicaires ignorants, le peuple, naturellement grossier et de mœurs turbulentes, était resté sans aucune culture* (Merle d'Aubigné Jean Henri, *Histoire de la réformation du seizième siècle (Temps de Luther)*, Paris, Calmann Lévy, 1877 – p. 396 consulté sur Google Books)
- <sup>23</sup> <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007732/2005-08-17/> [consulté le 16.07.2025]
- <sup>24</sup> <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007732/2005-08-17/> [consulté le 16.07.2025]
- <sup>25</sup> Un condottiere vaudois, de Mülinen W. F., *Revue historique vaudoise* 1917 – p. 68 consulté sur e-periodica ETHZ
- <sup>26</sup> id. – p. 70 – Ulric de Wurtemberg, qui est un défenseur de la Réforme, fait appel à Farel pour enseigner les principes de la Réforme aux Montbéliardais <https://www.temple-saint-martin.fr/decouvrir-le-temple-saint-martin/histoire-du-temple/la-reforme-a-montbeliard/> [consulté le 19.07.2025]
- <sup>27</sup> Herminjard, Aimé-Louis. *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*. H. Georg, 1868. Vol. II, lettre n°192 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75764s> [consulté sur Gallica le 15.07.2025]
- <sup>28</sup> Archinard Charles Vériquie. *Histoire de l'Eglise du Canton de Vaud : depuis son origine jusqu'aux temps actuels*. 2e éd., L. Vincent, 1881. [Disponible sur Google Books] p. 38
- <sup>29</sup> id. – p. 38
- <sup>30</sup> id. – p. 39
- <sup>31</sup> Blackburn, William Farel, *The Story of the Swiss Reform*. Philadelphia: Presbyterian Board of Publication, 1865 p. 39 <https://www.monergism.com/thethreshold/sdg/blackburn/Farel%20-%20The%20Story%20of%20the%20Swiss%20-%20William%20Blackburn.pdf> [consulté le 15.07.2025]
- <sup>32</sup> Herminjard Aimé-Louis, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française : recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques*. I. 1512-1526, H. Georg (Genève) – M. Lévy frères (Paris) ,1866, I-109 note 4 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75763f>

[consulté sur Gallica le 15.07.2025]. Le Prince est *Ulrich, duc de Wurtemberg, l'un des plus puissants piliers de la réformation* selon Sayous Pierre-André. *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*. L. R. Delay et Ab. Cherbuliez, 1841. [Disponible sur Google Books] p. 15

<sup>33</sup> id. – I 151

<sup>34</sup> Il est de retour à Aigle avant le 10 décembre 1526 id. – II 198, note 4

<sup>35</sup> Blackburn, op. cit. p. 74 “*Let us perish then trying to find our way.*” *Then rising, they [Farel et un ami] bent forward on their dark journey, feeling for stepping places among the rocks, plunging through bogs, wading through the waters, crossing vineyards, fields, hills, forests and valleys, and, at length, dripping with rain and covered with mud, they reached the village of Aigle.*

<sup>36</sup> Dans une correspondance à Zwingli du 12.09.1525, Farel suggère d'envoyer un prédicateur ou un maître d'école à Neuchâtel dans le but d'évangéliser la France. Herminjard Aimé-Louis, op. cit. I 159

<sup>37</sup> id. – I 183 (lettre du 15.10.1526)

<sup>38</sup> Rossier W., *Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires*, Payot Lausanne, 1905. P. 111 [consulté sur Google Books le 19.07.2025]

<sup>39</sup> [il] fut cogneu d'aucuns et fust empesché de prescher pour lors, parce qu'ils disoyent aux autres qu'il avait troublé Basle par ses disputes, et Monbéliard par ses prédications. Et finalement firent tant qu'il fust contrainct de s'en aller. Chronique de Froment citée dans Herminjard Aimé-Louis, op. cit. I-184 note 15

<sup>40</sup> *Partant de Neufchâstel, il alla à deux journées de là en une bourgade auprès des Valeysans appelée Aigle (ou comme on prononce Aille), qui est sous la seigneurie de Berne, en laquelle on parle Savoysin. Estant là arrivé il luy fust besoin d'user de subtils moyens pour avoir entrée à prescher, et entre autres il se fist maistre d'école et apprenoit les petits enfans à ses propres despens.* id. Chronique de Froment

<sup>41</sup> Herminjard Aimé-Louis, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française : recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques*. II. 1527-1532 H. Georg (Genève) – M. Lévy frères (Paris), 1868, II-198 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75764s> [consulté sur Gallica le 15.07.2025]

<sup>42</sup> id. – II 195

<sup>43</sup> Selon Herminjard, les termes du Sénat montre que le vicaire d'Aigle n'a pas osé publier ce mandement qui visait Farel !

<sup>44</sup> id. – II 195

<sup>45</sup> *Nicolas de Diesbach, déjà prévôt de Soleure, prieur de Grandson et de Vacluse (Franche-Comté) puis chanoine de Neuchâtel et coadjuteur de l'évêque de Bâle, cumule les cures de Bex et d'Aigle.* Roduit Olivier. *L'Abbaye de Saint-Maurice de 1520 à 1572, Entre Bernois réformés et Valaisans catholiques*. Deuxième partie : l'abbatiate de Barthélemy Sostion, 1520-1550, Annales valaisanne 1988. <https://doc.rero.ch/record/7185/files/I-N177-1988-005.pdf> [lien du 20.07.2025]

<sup>46</sup> id. – II 195, note 7

<sup>47</sup> Roduit Olivier. *L'Abbaye de Saint-Maurice de 1520 à 1572, Entre Bernois réformés et Valaisans catholiques*. Première partie : La situation de l'Abbaye au début du XVIe siècle, 1520-1550, Annales valaisanne 1987. <https://doc.rero.ch/record/7185/files/I-N177-1987-002.pdf> [lien du 20.07.2025]

<sup>48</sup> Bruening Michael W. *Le premier champ de bataille du calvinisme : conflits et Réforme dans le Pays de Vaud, 1528-1559*. Editions Antipodes, 2011 p. 113

<sup>49</sup> Herminjard Aimé-Louis, op. cit. – II 198

<sup>50</sup> id. – II 198

<sup>51</sup> *Lentius perrexi, ruditatis [ne dixerim stupiditatem] populi hujus ac riciniæ habita ratione*, id. – II 197

<sup>52</sup> id. – II 198

<sup>53</sup> id. – II 199

<sup>54</sup> Pour la généalogie de ces de Diesbach, cf. <http://www.diesbach.com/bellerocche/diesbach-berne/diesbach-premiers.html>

<sup>55</sup> id. – II 220, note 1

<sup>56</sup> id. – II 200

<sup>57</sup> id. – II 204

<sup>58</sup> id. – II 210, note 6

<sup>59</sup> id. – II 210

<sup>60</sup> id. – II 206

<sup>61</sup> Bâle, Constance, Valais et Lausanne

<sup>62</sup> <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010457/2007-11-27/>

<sup>63</sup> Herminjard Aimé-Louis, op. cit. II 206, note 18

<sup>64</sup> id. II 218

<sup>65</sup> Les pasteurs qui succédèrent à Farel dans ta paroisse d'Aigle furent dispensés de remplir les fonctions de maître d'école. Dès l'année 1532, ces fonctions furent confiées à un régent, et, plus tard, au diacre de la paroisse. id. – II 200

<sup>66</sup> Aigle, Commune d'Aigle, 2020 – p. 296

- 
- <sup>67</sup> Herminjard Aimé-Louis, *op. cit.* II 212
- <sup>68</sup> id. II 215
- <sup>69</sup> id. II 216, note 4
- <sup>70</sup> id. II 217
- <sup>71</sup> *Il s'agit de Petrus Lederii, curé de Noville; Guilielmus Orsineti, vicaire d'Aigle; Johannes Quiquoti, vicaire d'Ollon; Jacobus Colombi, vicaire de Bex et Petrus Gogliosi, vicaire des Ormonts.* Roduit Olivier, 1988. *Op. cit.* p. 97
- <sup>72</sup> Herminjard Aimé-Louis, *op. cit.* II 214
- <sup>73</sup> id. – II 220
- <sup>74</sup> id. – II 220, note 3
- <sup>75</sup> id. – II 222
- <sup>76</sup> id. – II 222, note 6
- <sup>77</sup> id. – II 229
- <sup>78</sup> Roduit Olivier, 1988. *Op. cit.* p. 97
- <sup>79</sup> Herminjard Aimé-Louis, *op. cit.* II 235
- <sup>80</sup> Roduit Olivier, 1988. *Op. cit.* p. 87
- <sup>81</sup> Herminjard Aimé-Louis, *op. cit.* II 231, note 3
- <sup>82</sup> Ici à Bex, id. II 234
- <sup>83</sup> Aigle, Commune d'Aigle, 2020 – p. 72
- <sup>84</sup> Herminjard Aimé-Louis, *op. cit.* II 242
- <sup>85</sup> id. II 249
- <sup>86</sup> id. II 253
- <sup>87</sup> id. II 261
- <sup>88</sup> id. II 257, note 19
- <sup>89</sup> id. II 264
- <sup>90</sup> id. II 266
- <sup>91</sup> id. II 269
- <sup>92</sup> Bruening Michael W., *op. cit.*, p. 115
- <sup>93</sup> Junod Louis. Farel, réformateur de la Suisse romande et pasteur de l'église de Neuchâtel. Delachaux & Sandoz, 1865. p. 75 [disponible sur Google Books]
- <sup>94</sup> Bruening Michael W., *op. cit.*, p. 115
- <sup>95</sup> Archinard Charles Vêridique. Histoire de l'Église du Canton de Vaud: depuis son origine jusqu'aux temps actuels. 2e éd, L. Vincent, 1881. p. 82 [disponible sur Google Books]
- <sup>96</sup> Christofis Thomas, Les résistances à la Réforme dans le Pays de Vaud (1525-1590), Mémoire de maîtrise, Université de Lausanne, 220 p. 57 [https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB\\_S\\_29565.P001/REF](https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_S_29565.P001/REF) [consulté le 23.07.2025]
- <sup>97</sup> Aigle, Ollon, Bex, Ormonts, Orbe, Grandson, Yvonand, Provence, Fiez, Avenches, Payerne, Lausanne. Bruening Michael W., *op. cit.*, p. 133
- <sup>98</sup> Ruchat Abraham et Louis Vulliemin. Histoire de la Réformation de la Suisse. Tome IV, M. Giral-Prélaz, 1836. p. 489 [disponible sur Google Books]
- <sup>99</sup> Christofis Thomas, *op. cit.* p. 58
- <sup>100</sup> Bruening Michael W., *op. cit.*, p. 254
- <sup>101</sup> Conformément à ses principes constitutifs <https://www.eerv.ch/accueil/qui-nous-sommes/nos-principes-constitutifs> [consulté le 25.07.2025]
- <sup>102</sup> <https://www.eerv.ch/accueil/contenu/eglise29> [consulté le 23.07.2025]
- <sup>103</sup> <https://www.geo.vd.ch/?batimentEGID=847506> [consulté le 23.07.2025]
- <sup>104</sup> Aigle, Commune d'Aigle, 2020 – p. 274-276
- <sup>105</sup> <https://www.geo.vd.ch/?batimentEGID=847523> [consulté le 23.07.2025]